



REPUBLIQUE DU CAMEROUN REPUBLIC OF CAMEROON

DEUXIEME PARTIE DE LA 29eme SESSION DE L'AUTORITE INTERNATIONALE DES FONDS MARINS.

(Kingston, Jamaïque, 15juillet au 02 août 2024)

**Déclaration du Chef de la délégation camerounaise
S.E.M. CHINMOUN OUMAROU**

Kingston, le 02 août 2024

À vérifier au prononcé

MISSION PERMANENTE DU CAMEROUN
AUPRES DES NATIONS UNIES

PERMANENT MISSION OF CAMEROON TO
THE UNITED NATIONS

22 East 73rd Street New York, N .Y. 10021
Tel : (646) 850-1827/1824 Fax : (646) 850-
1820

Web: www.delecam.us
E-mail: delecam@delecam.us

Merci Monsieur le Président de me donner la parole,

Avant tout propos, ma délégation voudrait saluer votre leadership dans la conduite de nos travaux depuis l'ouverture de cette session de l'Assemblée.

En rapport avec le point sous examen, le Cameroun félicite le Directeur Général par intérim de l'Entreprise pour son rapport qui permet d'informer l'Autorité sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre de l'Entreprise au cours de la période en examen.

Elle prend acte de son riche contenu et des informations pertinentes qu'il contient et remercie le Directeur Général par intérim pour son engagement et les efforts considérables qu'il déploie depuis sa prise de fonction le 20 janvier 2024 en vue de s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées.

Ledit rapport qui est complémentaire de celui présenté au Conseil lors de cette session, nous donne l'opportunité d'avoir une vue globale de la situation afin de mieux orienter notre feuille de route dans le processus de mise en œuvre de l'Entreprise, y compris en ce qui concerne la politique managériale, les différentes options administratives, ainsi que la mise en place de tous les mécanismes chargés de l'animer.

Mon pays saisit cette opportunité pour saluer l'importante contribution du Directeur Général par intérim de l'Entreprise en ce qui concerne l'élaboration du régime réglementaire régissant les activités menées dans la Zone, notamment sa participation aux discussions sur le projet de règlement y relatif.

Monsieur le Président,

Il est évident que l'approche étape par étape pour la mise en place de l'Entreprise que soutient le Cameroun nous invite à mettre en place les mécanismes nécessaires devant lui permettre de fonctionner de façon totalement indépendante et dotée de la structure de gestion la mieux adaptée aux mutations actuelles avec des directives bien définies qui concilient la viabilité commerciale avec la protection de l'environnement et le partage équitable des avantages.

C'est pourquoi mon pays salue l'initiative du Directeur Général par intérim de l'Entreprise de suivre et d'étudier les tendances et l'évolution touchant les activités d'exploration des ressources des fonds marins et d'analyser la situation du marché mondial des métaux, ainsi que les cours des métaux et les tendances et perspectives en la matière, toutes choses qui devront instaurer au sein de l'Autorité, la transparence et la confiance mais surtout nous éclairer et accompagner dans la prise de décision.

Dans le même ordre d'idées, reconnaissant l'importante place qu'occupe la question des transferts de technologie, le Cameroun encourage, le Directeur Général par intérim à poursuivre son action de surveillance des innovations technologiques dont l'Entreprise pourrait se servir à l'avenir.

En effet, il est évident que l'étude et l'acquisition de techniques sont particulièrement importantes pour l'Entreprise, non seulement pour l'exploitation minière, mais aussi pour la protection et la préservation du milieu marin.

Aussi, mon pays continuera de soutenir l'opérationnalisation effective à meilleure convenance possible de l'Entreprise selon l'approche par étapes prévue dans l'Accord de 1994 relatif à la mise en œuvre de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

Je vous remercie de votre bien aimable attention. /-

